

Conseil Municipal

Séance du jeudi 18 juin 2025

Relevé des délibérations

L'an deux mil vingt-cinq le jeudi dix-neuf juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Amand-Montrond, convoqué régulièrement, réuni salle des Actes de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel RIOTTE, Maire en exercice.

Emmanuel RIOTTE, Francis BLONDIEAU, Jacqueline CHAMPION Geoffroy CANTAT, Philippe MARME, Sophie CUINIERES, Raphaël FOSSET, Lionel DELHOMME, Jean-Pierre ROBBE, Noura ANGLADE, Brigitte MERCIER, Pascale BECUAU, Jean-Pierre PEAUDECERF, Sandrine KOSTADINOV, Marie BLASQUEZ, Marie-Isabelle MIALOT, Yves PURET, Dominique LARDUINAT et Sylvie OLIVIER formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Jonathan STOCKER	donne pouvoir à	Francis BLONDIEAU (jusqu'à son arrivée)
Isabelle CHAPUT	donne pouvoir à	Philippe MARME (jusqu'à son arrivée)
Patrick BONGRAND	donne pouvoir à	Lionel DELHOMME
Malika LACH-HAB	donne pouvoir à	Nora ANGLADE
Jonathan SAINTRAPT	donne pouvoir à	Pascale BECUAU
Aurélien COUSIN	donne pouvoir à	Sandrine KOSTADINOV
Tony JUNG	donne pouvoir à	Geoffroy CANTAT
Florence COMBES	donne pouvoir à	Jacqueline CHAMPION
Claudette GAUDIN	donne pouvoir à	Marie-Isabelle MIALOT

19 présents - 9 pouvoirs – 1 absent points 1 à 3

Arrivée d'Isabelle CHAPUT au point n°4

20 présents - 8 pouvoirs – 1 absent point 4 à 11

Arrivée de Jonathan stocker au point n°12

21 présents - 7 pouvoirs – 1 absent point 12 à 33

Question n° 1
Procès-Verbal du Conseil Municipal du 03 avril 2025

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour »

- **adopte le procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 03 avril 2025**
-

Question n° 2
Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal prend acte de la communication des décisions prises depuis le Conseil Municipal du 03 avril 2025 par Monsieur le Maire en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Question n° 3
Montant de la redevance d'occupation du domaine public (RODP) et redevance d'occupation du domaine public liées aux chantiers provisoires (RODPP) pour les ouvrages de distribution d'électricité et de gaz

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour »

- **décide d'instaurer les redevances pour la RODP et RODPP, selon les formules de calculs ;**
 - **décide d'appliquer les taux en vigueur, pour la RODP, prévus selon la règle de valorisation définie par les articles du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'indication du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ayant décidé de publier les indices et index BTP sous forme d'avis au journal officiel de la république française. Ces taux évoluent au 1er janvier de chaque année ;**
 - **décide d'appliquer, pour la RODPP, le mode de calcul conformément à la partie réglementaire du CGCT, dans la limite du plafond réglementaire ;**
 - **autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents s'y rapportant**
-

Question n° 4
Modifications du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal , après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour »

- **décide modifier le tableau des effectifs comme énoncé ci-dessus ;**
 - **décide créer 9 emplois saisonniers dans les conditions mentionnées ci-dessus ;**
 - **autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.**
-

Question n° 5
Modification du régime indemnitaire des agents de la Ville de Saint-Amand-Montrond, conformément aux nouvelles dispositions réglementaires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

VOTE : à la majorité des suffrages exprimés : 26 « pour »

2 « abstention » (Dominique LARDUINAT, Sylvie OLIVIER)

- **décide d'adopter la modification du régime indemnitaire des agents de la Ville de Saint-Amand-Montrond, conformément aux nouvelles dispositions réglementaires ;**
 - **autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.**
-

Question n° 6
Modification de la délibération concernant l'ISFE de la Police Municipale, conformément aux nouvelles dispositions réglementaires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

VOTE : à la majorité des suffrages exprimés : 61 « pour »

2 « abstention » (Dominique LARDUINAT, Sylvie OLIVIER)

- autoriser Monsieur le Maire à modifier l'article 3 de la délibération concernant l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement dans les conditions susmentionnées ;
 - autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.
-

Question n° 7

Mise à disposition d'un agent municipal auprès de la Ville de Saint-Amand-Montrond

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

VOTE : à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour »

- valider la convention de mise à disposition d'un fonctionnaire territorial
 - autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que tous les documents s'y rapportant.
-

Question n° 8

Modification de la délibération portant sur le remboursement des frais de transport, des frais de repas et d'hébergement engagés par les personnels dans le cadre de déplacements temporaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

VOTE : à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour »

- décide de modifier la délibération sur les remboursements des frais de transport, de repas et d'hébergement des agents territoriaux selon les modalités susmentionnées ;
 - autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant ;
 - autorise Monsieur le Maire à prévoir les crédits correspondants au budget de la collectivité.
-

Question n° 9

Cession d'un logement par la SA France Loire : 51 rue George Aubrey

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

VOTE : à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour »

- décide de donner un avis favorable à la cession de ce logement ;
 - autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents à intervenir.
-

Question n° 10

Convention entre Berry Numérique et la Commune portant sur l'installation d'équipements de télécommunications

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

VOTE : à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour »

- approuve la convention pour l'installation d'équipements de télécommunications sur un pylône appartenant à Berry Numérique, situé sur une parcelle cadastrée B 725, appartenant à la Ville, lieu-dit « La Tour » à Saint-Amand-Montrond ;
 - autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents s'y rapportant.
-

Question n° 11

Convention entre ENEDIS et la Commune portant création d'une servitude de passage d'une canalisation électrique souterraine et l'installation d'un coffret

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

VOTE : à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour »

- approuve la convention annexée à la présente délibération pour la mise en place d'une servitude et l'installation d'un coffret sur la parcelle cadastrée CI 96, propriété de la Ville située Espace Kiejman, 5 rue Jean Valette ;
 - autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents s'y rapportant.
-

Question n° 12

Tarifs 2026 de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

VOTE : à la majorité des suffrages exprimés : 26 « pour »
2 « abstention » (Dominique LARDUINAT, Sylvie OLIVIER)

- valide l'application des tarifs à compter du 1^{er} janvier 2026 ;
 - autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents à intervenir
-

Question n° 13

Charte Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

VOTE : à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour »

- adopte la Charte ATSEM ;
 - autorise Monsieur le Maire ou son représentant à la signer, ainsi que tous documents s'y rapportant.
-

Question n° 14

Séjour de vacances « Colos apprenantes » - Participation de la Ville

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

VOTE : à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour »

- approuve la participation au dispositif « Les colos apprenantes » ;
 - autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le dossier de candidature et tous les documents nécessaires s'y rapportant.
-

Question n° 15

Contribution aux frais de scolarisation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

VOTE : à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour »

- décide de fixer la participation par élève aux charges de fonctionnement des écoles et classes de maternelles à la somme de 1 883 € pour l'année scolaire 2025-2026 ;
 - décide de fixer la participation par élève aux charges de fonctionnement des écoles et classes d'élémentaires à la somme de 582 € pour l'année scolaire 2025-2026 ;
 - décide de solliciter, sur cette base, les communes extérieures concernées afin qu'elles participent aux frais de scolarité supportés par la Ville ;
 - autorise Mr le Maire, ou son représentant, à signer tous documents à intervenir.
-

Question n° 16

Modifications des tarifs municipaux – Enfance/Jeunesse

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

VOTE : à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour »

- décide de modifier la dernière tranche de quotient familial de 1101 à 1001 ;
 - décide de réviser le tarif du repas en restauration scolaire « sans réservation » dans les conditions mentionnées ci-dessus ;
 - autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents à intervenir.
-

Question n° 17

Convention entre la Ville et l'association « les Francas » du Cher

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

VOTE : à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour »

- autorise Monsieur le Maire à adhérer à l'association « Les Francas du Cher » ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention) ainsi que tous les documents y afférents.

Question n° 18
Tarifs 2025/2026 du Conservatoire à Rayonnement Communal – Musique

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

VOTE : à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour »

- **décide de valider les tarifs pour l'année scolaire 2025-2026 du Conservatoire à Rayonnement Communal ;**
 - **autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents s'y rapportant.**
-

Question n° 19
Avenant n°5 au règlement intérieur du Conservatoire à Rayonnement Communal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

VOTE : à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour »

- **adopte l'avenant numéro 5 au règlement intérieur du Conservatoire à Rayonnement Communal ;**
 - **autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à le signer ainsi que tous documents s'y rapportant.**
-

Question n° 20
Tarifs 2025/2026 de l'École Municipale d'Art.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

VOTE : à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour »

- **valide la proposition de tarifs de l'École Municipale d'Art pour l'année scolaire 2025-2026 ;**
 - **autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents s'y rapportant.**
-

Question n° 21
Modifications du règlement intérieur de l'École d'Art

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

VOTE : à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour »

- **valide les modifications du règlement intérieur de l'École Municipale d'Art ;**
 - **autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents s'y rapportant.**
-

Question n° 22
Convention entre l'École Municipale d'Art et le collège Jean Valette

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

VOTE : à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour »

- **valide la convention entre l'École Municipale d'Art et le collège Jean Valette ;**
 - **autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que tous documents s'y rapportant.**
-

Question n° 23
Convention entre l'École Municipale d'Art et le lycée Jean Guéhenno

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Vote : à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour »

- **valide la convention entre l'École Municipale d'Art et le lycée professionnel Jean Guéhenno ;**
 - **autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que tous documents s'y rapportant.**
-

Question n° 24
Saison 2025/2026 : Tarification de la billetterie de la Pyramide des métiers d'art

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

VOTE : à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour »

- adopte la proposition de tarification de la billetterie de la Pyramide des métiers d'art pour la saison 2025-2026 ;
 - autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents y afférents.
-

Question n° 25

Convention de partenariat entre la Ville et la Fondation Art Explora relative à l'étape du MuMo x Centre Pompidou.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

VOTE : à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour »

- valide la convention avec la Fondation Art Explora pour l'accueil du MuMo x Centre Pompidou ;
 - autorise Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tous documents y afférents.
-

Question n° 26

Convention d'accueil d'un bénévole à la forteresse de Montrond et prêt de matériel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

VOTE : à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour »

- valide la convention d'accueil d'un bénévole à la forteresse de Montrond ;
 - accepte la proposition de prêt de mannequins et d'accessoires proposée par Monsieur de Thier ;
 - autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents afférents à cette délibération.
-

Question n° 27

Convention entre la Ville et le centre de médiation « Notre Accord Consommation »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

VOTE : à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour »

- valide la convention entre la Ville de Saint-Amand-Montrond et le centre de médiation « Notre Accord Consommation » ;
 - autorise Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tous les documents y afférents.
-

Question n° 28

Pénalités financières appliquées en cas de dégradation du matériel nautique de la base de Virlay

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

VOTE : à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour »

- valide le montant forfaitaire selon les conditions mentionnées ci-dessus ;
 - autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.
-

Question n° 29

Création d'une École Municipale des Sports

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

VOTE : à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour »

- valide la création d'une École Municipale des Sports ;
 - valide le tarif ;
 - autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents afférents à cette délibération.
-

Question n° 30

Convention d'objectifs et de moyens entre la Ville et l'Association « Critérium Expériences »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Vote : à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour »

- adopte la convention d'objectifs et de moyens avec l'association Critérium Expériences ;
 - autorise Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tous les documents y afférents.
-

Question n° 31

Modification des statuts de Cœur de France – précision de la compétence santé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

VOTE : à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour »

- valide le changement de statuts de la Communauté de communes Cœur de France (précision de la compétence santé) comme énoncé ci-dessus.
 - Autorise Monsieur le Maire à signer ainsi tous les documents se rapportant à la présente délibération.
-

Question n° 32

Fusion SIAEP de Drevant – SIAEP Saint Amand-Montrond/Orval et syndicat de la Fontaine Saint Clair.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

VOTE : à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour »

- donne un avis favorable ou défavorable sur le projet de périmètre et les statuts du syndicat d'eau Val de Noirlac, syndicat issu de la fusion du syndicat intercommunal d'AEP de Drevant, du syndicat intercommunal d'eau potable Saint-Amand-Montrond/Orval et du syndicat de la Fontaine Saint-Clair ;
 - autorise Monsieur le Maire à signer ainsi tous les documents se rapportant à la présente délibération.
-

Question n° 33

Fusion SIAEP de Drevant – SIAEP Saint Amand-Montrond/Orval et syndicat de la Fontaine Saint Clair

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

VOTE : à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour »

- valide la proposition portant sur un accord local selon le tableau de synthèse (identique à l'accord local de 2019).